

Saint-Herblain : la pollution aux PCB date de 4 mois

samedi 10 mars 2012

L'incident, survenu en novembre, n'est révélé qu'aujourd'hui par la préfecture. Le liquide toxique a fui d'un transformateur électrique vandalisé. La pollution, limitée, reste sous surveillance.

On l'apprend seulement aujourd'hui, quatre mois après la découverte de cette pollution. La préfecture n'avait jamais communiqué jusqu'à cette information tardive, hier soir.

Le 18 novembre, sur le chantier de rénovation du Sillon-de-Bretagne, une pollution aux polychlorobiphényles (connus sous les noms de PCB, ou pyralènes) a été détectée. Ces liquides très toxiques étaient contenus dans un vieux transformateur électrique, démonté pour les travaux sur l'immeuble.

Dans l'attente d'un transfert en décharge, ce transformateur a été vandalisé, sans doute pour y récupérer du cuivre. Cet acte de vandalisme a provoqué une fuite des PCB dans les égouts.

Quelle quantité ? Difficile à savoir. « **Peut-être 500 kg** », évalue Vincent Désignolle, responsable du service des risques naturels et technologiques à la Dréal. La préfecture a pris immédiatement des mesures d'urgence pour collecter les polluants et dépolluer les sols contaminés sur la zone de stockage du transformateur. « **La pollution a été confinée tout de suite et le transformateur déminé dans une filière de traitement spécialisée** », explique Vincent Désignolle.

« **Aucun danger** »

Depuis novembre, le milieu naturel environnant a été mis sous surveillance, avec des analyses et des mesures dans les ruisseaux voisins, l'Angevinière et la Chézine. Ce qui a permis de repérer des pollutions résiduelles dans les sédiments de ces deux cours d'eau. « **Des analyses sont également réalisées dans les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées** », ajoute la préfecture.

La mairie de Saint-Herblain précise qu'elle avait eu, en novembre, « **l'assurance que cette pollution ne présentait aucun danger pour la population** ». Les habitants n'ont donc jamais été mis en alerte. La Dréal confirme que la pollution a été « **rapidement circonscrite et limitée dans l'espace, sans vecteur de transmission aux personnes** ». Les PCB n'étant pas volatils.

Où en est-on aujourd'hui ?

La préfecture informe que « **la pollution des milieux a vraisemblablement été limitée aux sols et aux sédiments des cours d'eau les plus proches** », en précisant que « **la situation n'a pas connu d'évolution significative et est en voie de résorption ; l'impact environnemental devrait donc être limité** ».

Vincent Désignolle confirme que le milieu naturel restera « **sous surveillance** » encore plusieurs mois, mais assure que « **la pollution ne se diffuse plus** ». D'ici la fin du mois d'avril, la préfecture engagera des travaux de dépollution dans les deux cours d'eau touchés, l'Angevinière et la Chézine.

Christophe JAUNET.